



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION D2024-43-DTE

SERVICE : ECONOMIE

Affaire suivie par : Noémie Orriols

N°D2024-43-DTE

**OBJET : PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES – CONVENTION D'OCCUPATION DU LOCAL N°3 –
[REDACTED] AVENANT DE PROROGATION**

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1er Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 2007G-212 du conseil communautaire du 20 novembre 2007 fixant les montants des loyers dus par les locataires de la pépinière ;

Vu la décision D2020-54-DTE en date du 12 mars 2020 accordant la location du module n°3 de la pépinière à la [REDACTED] ;

Vu la demande en date du 05 février 2024, faite par Monsieur [REDACTED] Président de la [REDACTED] dont le numéro de SIRET est le suivant [REDACTED] de prolonger la convention d'occupation du local n°3 pour une durée de deux ans au vu de son projet de construction de bâtiment ;

Considérant la volonté de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot à accompagner et faire développer les entreprises locales, il y a lieu de formaliser cet accord par avenant ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De valider l'avenant prorogeant de deux ans la convention d'occupation du local n°3 à l'entreprise [REDACTED] représentée par Monsieur [REDACTED] pour le module N°3 de la pépinière d'entreprises, ZA Haut Agenais à Montayral, à compter 14 Mars 2024 ;

2°) – Précise que le montant mensuel de location pour le module n°3, est fixé à 450 € HT jusqu'à la fin du bail ;

3°) – Précise que les modalités pratiques de cette location sont définies dans l'avenant du contrat administratif de location signé avec la société ;

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com

AR Prefecture

047-200068930-20240220-D2024_43_DTE-AR
Reçu le 21/02/2024
Publié le 21/02/2024

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 20 février 2024



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 21 février 2024
Reçu en Sous-Prefecture le :
Publié ou Notifié le : 21 février 2024



FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com